

**CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS  
DE LA COMMUNE DE .....  
SUR LE CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE MOISSAC**

**ENTRE****D'une part**

La commune de Moissac représentée par M. Romain LOPEZ agissant en qualité de Maire, dûment mandaté par délibération du conseil municipal en date du .....

**Et d'autre part**

La commune de..... représentée par M..... agissant en qualité de Maire, dûment mandatée par délibération du conseil municipal en date du ...../...../.....

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :****Article 1 : OBJET**

La commune de Moissac accueille pendant les temps périscolaire et extrascolaire (mercredis et/ou vacances scolaires) sur ses Centres de Loisirs municipaux maternel et primaire situés sur l'école du Sarlac, des enfants dont les parents résident sur la commune de .....

**Article 2 : TARIFICATION**

La tarification établie par la commune de Moissac pour les enfants hors commune est la suivante :

	Quotient familial		Journée (sans repas)	½ journée (sans repas)
	Sans aide aux temps libres	Avec aide aux temps libres		
A	QF > 1100 €		20,00 €	10,00 €
B	901€ ≤ QF ≤ 1100 €		17,00 €	8,50 €
C	Q.F CAF + 1 ≤ QF ≤ 900 €		15,00 €	7,50 €
D	Q.F CAF + 1 ≤ QF ≤ Q.F CAF		12,00 €	6,00 €
E	0 ≤ QF ≤ Q.F CAF		10,00 €	5,00 €
F		QF > 770	7,40 €	3,70 €
G		Q.F CAF + 1 ≤ QF ≤ Q.F CAF	4,40 €	2,20 €
H		0 ≤ QF ≤ Q.F CAF	2,40 €	1,20 €
Tarif du repas				4,70 €

**La tarification ci-dessus comprend :**

- Les repas
- Les sorties exceptionnelles (vacances scolaires ou mercredis) **à l'exception des mini camps avec nuitée** (paiement des repas supplémentaires : repas du soir et petit déjeuner)  
**NB** : Pour les mini camps : 1 nuit = + 2 repas / 2 nuits = + 3 repas / 3 nuits = + 4 repas
- Les transports.
- Les frais de personnel (animation et personnel de service.)
- Les frais de fonctionnement de la structure (chauffage, électricité, gaz, produits d'entretien, ...)
- L'achat du matériel pédagogique et sportif
- Les suppléments de frais lors de « repas spéciaux »
- Le goûter

**Article 3 : ASPECT FINANCIER**

Par délibération en date du ..... / ..... / ....., le conseil municipal de la commune de ....., souhaitant que les habitants de sa commune bénéficie d'un tarif préférentiel sur les centres de loisirs municipaux maternel et primaire gérés par commune de Moissac, accepte de verser en fin d'année civile une subvention à la Mairie de Moissac de :

- 400,00 € par an pour 1 à 50 journées d'utilisation
- 500,00 € par an pour plus de 50 journées d'utilisation

NB : ces tarifs ne seront applicables pour les habitants de la commune de ..... qu'à la date de la signature de la présente convention

La commune de Moissac s'engage à fournir à la commune de ....., la liste nominative des enfants de la dite commune ayant fréquentés les centres de loisirs maternels et primaires pendant le temps périscolaire (mercredi) et extrascolaire pour la période du 01 janvier au 31 décembre de l'année en cours ainsi que le nombre de « journées enfants » facturées pendant la même période

Les enfants de la commune de ..... bénéficieront alors du tarif préférentiel suivant :

	Quotient familial		Journée (sans repas)	½ journée (sans repas)
	Sans aide aux temps libres	Avec aide aux temps libres		
A	QF > 1100 €		15,00 €	7,50 €
B	901€ ≤ QF ≤ 1100 €		12,80 €	6,40 €
C	Q.F CAF + 1 ≤ QF ≤ 900 €		11,20 €	5,60 €
D	Q.F CAF + 1 ≤ QF ≤ Q.F CAF		9,00 €	4,50 €
E	0 ≤ QF ≤ Q.F CAF		7,50 €	3,75 €
F		QF > 770	5,55 €	2,75 €
G		Q.F CAF + 1 ≤ QF ≤ Q.F CAF	3,30 €	1,65 €
H		0 ≤ QF ≤ Q.F CAF	1,80 €	0,90 €
Tarif du repas				4,00 €

**Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie du 1 janvier jusqu'au 31 décembre 2021

**Article 5 : LITIGE**

En cas de litige entre les parties, le tribunal administratif de Toulouse est seul compétent en la matière. Il est situé au 68 rue Raymond IV - 31000 TOULOUSE

Fait en trois exemplaires originaux à MOISSAC, le / /

M. LOPEZ Romain  
Maire de la commune de Moissac

M.....  
Maire de la commune de .....